

MAISONS-LAFFITTE



**VILLE DE MAISONS-LAFFITTE**  
**78605 Cedex - YVELINES**

**Décision n° 64/2024**

**DECISION**  
**PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22**  
**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVE**  
**AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TOITURE DE L'ECOLE**  
**ELEMENTAIRE COLBERT**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération N°20/026 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de remplacement de toiture de l'école élémentaire Colbert ;

CONSIDERANT que le montant estimatif de l'opération justifie la possibilité d'utiliser la procédure adaptée passée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la publicité transmise le 4 mars 2024 au BOAMP, au site <http://www.maximilien.fr/> et au site Internet de la Ville ;

CONSIDERANT qu'après cette mise en concurrence, six plis ont été reçus dans les délais, à savoir :

- SASU BOC
- AU CŒUR DES TOITS
- A2SM
- SOCIETE FRANCILIENNE DE BARDAGE
- IDF TOITURE
- AUCHET.

CONSIDERANT que l'offre de la société AUCHET se révèle économiquement la plus avantageuse ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le marché relatif aux travaux de remplacement de toiture de l'école élémentaire Colbert à la société AUCHET, domiciliée 31, route de la Garenne à CLAMART (92100), pour un montant global et forfaitaire de 293 652,62 € HT, indiqué à l'Acte d'Engagement.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** ledit marché pour un délai global d'exécution des travaux de 20 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage (période de préparation de chantier incluse). Les travaux devront impérativement avoir lieu entre le 17/05/2024 et le 31/10/2024.

**ARTICLE 3 : DE PRELEVER** ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Fait à Maisons-Laffitte, le 24 avril 2024

**Le Maire,**

**J. MYARD**